

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 10 décembre 2019

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 10 décembre 2019 à 19 h, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé Johanne Fillion
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt

EST ABSENTE

Mme la conseillère	Lyne Gagnon
--------------------	-------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

La présente séance a dûment été convoquée par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-12-240

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay procède à la présentation des prévisions budgétaires 2020. Elle présente également le programme triennal des immobilisations 2020, 2021 et 2022.

2019-12-241

ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 – DÉPENSES ET RECETTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration des prévisions budgétaires et pris connaissance des prévisions des dépenses et des recettes pour l'exercice financier 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter les dépenses prévues pour l'exercice financier 2020 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme **d'un million six cent quarante-six mille cent six dollars (1 646 106 \$)**, les dépenses étant réparties comme suit :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 10 décembre 2019

Administration générale	351 650 \$
Sécurité publique	204 445 \$
Transport	489 154 \$
Hygiène du milieu	207 318 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	59 932 \$
Loisirs et culture	23 178 \$
Frais de banque	2 800 \$
Équipements régionaux	20 550 \$
Caserne incendie et garage municipal (capital)	23 600 \$
Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plans et devis (capital)	9 800 \$
Règlement d'emprunt n° 2011-04 - Assainissement des eaux (capital)	170 600 \$
Intérêts sur emprunts	<u>83 079 \$</u>
Total des dépenses prévues :	1 646 106

D'adopter les recettes prévues pour l'exercice financier 2020 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme d'**un million six cent quarante-six mille cent six dollars (1 646 106 \$)**, les recettes étant réparties comme suit :

Recettes spécifiques		726 564 \$
Autres recettes de sources locales (Redevances PG, location centre communautaire et caserne, mutations, licences et permis, amendes, pénalités, ristournes, intérêts sur arrérage de taxes, intérêts sur emprunts PIQM, etc.)	36 360	
Éolien	24 282	
Autres recettes (Compensations ordures, aqueduc, égout et boues des fosses septiques)	178 912	
Compensation - Réseau local de voirie	138 519	
Compensation - Terres publiques	66 613	
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Règlement d'emprunt n° 2009-06 et n° 2011-04	207 364	
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plan et devis	2 386 \$	
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon Règlement d'emprunt n° 2011-04	9 195 \$	
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2011-04	26 466 \$	
Déneigement chemin de la Réserve-Faunique	10 000 \$	
Compensation des matières recyclables	26 467 \$	
Recettes basées sur le taux global de taxation		294 778 \$
Immeuble de l'école primaire :	20 000 \$	
Péréquation :	274 778 \$	
Recettes de la taxe spéciale		4 657 \$
Taxe pour réseau d'égout – Ensemble du territoire Règlement d'emprunt n° 2011-04 65 724 400 \$ x 0,0055922 \$/100 \$		
Recettes de la taxe foncière générale		<u>620 107 \$</u>
Évaluation imposable de 65 274 400 \$ x 0,95 \$/100 \$		
Total des recettes prévues :		1 646 106 \$

DE diffuser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2020 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal –Séance extraordinaire du 10 décembre 2019

2019-12-242

ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2020, 2021 ET 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2020, 2021 et 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022, totalisant la somme de **cent vingt-cinq mille dollars (120 000 \$)**, le programme triennal se répartissant comme suit :

2020 : 40 000 \$

2021 : 40 000 \$

2022 : 40 000 \$

DE diffuser le programme triennal des immobilisations 2020, 2021 et 2022 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 »

Mme la conseillère Joyce Bérubé donne avis de motion et présente le projet de règlement qui sera adopté à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2019-07, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2020.

Le projet de règlement a pour objet de prévoir le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT EXCLUSIVEMENT LE BUDGET 2020

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions en mentionnant que les questions posées doivent uniquement porter sur le budget 2020.

2019-12-243

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 10 décembre 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 3.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière